

Département de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 24/03/2026  
Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de présents : 19  
Nombre de votants : 19

Séance N° 03
30/03/2026
Délibération 027/5.2

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mr ABU AITA Maher, Maire.

Membres présents : Mr ABU-AITA Maher, Mme GALIPAUD Isabelle, Mr CHAUVIN Yannick, Mme ARTUS Pauline, Mr POUGEARD Pierre, Mme VRIGNAUD Noémie, Mr AVERTY Julien, Mme PONTOIZEAU Fabienne, Mr CAIVEAU Guillaume, Mme BESSEAU Martine, Mr HARDY Dorian, Mme BILLET Sabine, Mr JANOVEL Stéphane, Mme MOURAIN Lisa, Mr LAVOIX Xavier, Mme COUTHOUIS Elodie, Mr MAUVOISIN-DELAUVAUD Eric, Mme DEJONCKHEERE Emmanuela, Mr BLANCHET Thierry

Mme ARTUS Pauline a été élue secrétaire.

**OBJET : Création des commissions municipales et désignation des membres**

Conformément à l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Monsieur Le Maire propose la création de 3 commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil :

- Commission « Aménagement du territoire, équipements communaux, transition énergétique, communication »
- Commission « Education, enfance-jeunesse, animations »
- Commission « Développement économique, commerce, artisanat, vie associative, environnement »

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose de ne pas procéder au scrutin secret et de désigner les membres au sein de chaque commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ADOPTE** les commissions municipales suivantes et en désigne les membres listés ci-dessous :
  - Commission « Aménagement du territoire, équipements communaux, transition énergétique, communication » : Julien AVERTY, Martine BESSEAU, Elodie COUTHOUIS, Stéphane JANOVEL, Eric MAUVOISIN-DELAUVAUD, Pierre POUGEARD.

- Commission « Education, enfance-jeunesse, animations » : Pauline ARTUS, Sabine BILLET, Emmanuella DEJONCKHEERE, Lisa MOURAIN, Dorian HARDY, Noémie VRIGNAUD
- Commission « Développement économique, commerce, artisanat, vie associative, environnement » : Thierry BLANCHET, Yannick CHAUVIN, Emmanuella DEJONCKHEERE, Guillaume CAIVEAU, Isabelle GALIPAUD, Xavier LAVOIX, Fabienne PONTOIZEAU

Fait et Délibéré en Mairie du PERRIER, les jour, mois et an que dessus,  
Et ont tous les membres présents signés au registre des délibérations.

Pour extrait conforme  
Monsieur le Maire  
Maher ABU AITA



La secrétaire de séance  
Mme ARTUS Pauline